

Charte des usages du numérique

(textes de référence : section 5 de la loi du 8 juillet 2013 sur la refondation de l'école ; circulaire n° 2004-035)

Document commun élaboré par la commission Communication et ressources numériques du bassin de Mantes, juin 2014.

Cette charte s'applique à tous et précise les droits et obligations que l'établissement et les utilisateurs s'engagent à respecter.

Le numérique à l'École, c'est :

- du **matériel** : ordinateurs, imprimantes, tableaux numériques interactifs, tablettes ou autres outils nomades...
- des **services** : espace personnel, accès internet, applications, espace numérique de travail, connexion wi-fi...
- des **médias** : site internet, blogs, web-radio...
- un **compte individuel** pour chaque usager.

Les **identifiants de connexion** (nom d'utilisateur et mot de passe) sont **strictement personnels**. Chaque utilisateur est donc responsable de toute action s'effectuant sous son nom ; il s'engage à ne pas prêter ou divulguer son mot de passe. Toute utilisation donne lieu à un historique stocké à des fins légales.

L'utilisateur s'engage à n'employer les services que pour des objectifs **pédagogiques** et **éducatifs**. Il est responsable de l'utilisation des ressources informatiques dont il a l'usage. Il a aussi la charge, à son niveau, de contribuer à la sécurité générale du réseau. En particulier, il s'engage à :

➤ Respecter l'intégrité des personnes

- La vie privée de chacun doit être préservée.
- Le nom de famille et l'image des élèves ne doivent pas être utilisés sans accord préalable de l'élève et de ses parents.
- Les injures, la diffamation ou l'usurpation d'identité sont des délits graves.
- La consultation de sites pornographiques, présentant toute forme d'apologie ou appelant à la haine raciale et d'une manière générale tout site ne respectant pas la législation en vigueur est bien évidemment prohibée.
- Respecter la neutralité et la laïcité de l'Éducation nationale.

➤ Respecter le matériel et le réseau

- Manipuler le matériel avec précaution en respectant les procédures d'usage.
- Signaler tout problème.
- Veiller à ne pas introduire de programmes nuisibles (virus...).
- Ne pas utiliser de programmes destinés à contourner la sécurité ou à saturer les ressources.

➤ Faire un bon usage de l'internet

- L'usage du réseau internet est réservé à des activités d'enseignement.
- Ne pas effectuer de téléchargements illégaux (musique, film...)
- Ne pas effectuer de copies de logiciels ou de supports culturels protégés.
- Respecter le code et la propriété intellectuelle : les textes, les images et les sons doivent être libres de droits ou diffusés avec l'autorisation de leurs auteurs.
- Adopter un esprit critique quant aux informations obtenues sur internet et leur authenticité.

➤ Adopter une démarche de développement durable

- Économiser le papier et l'encre en cherchant à réduire le nombre ou la taille des impressions.
- Veiller à économiser l'énergie consommée par les appareils en particulier après leur utilisation.

La charte ne se substituant pas au règlement intérieur de l'établissement, le non respect des principes établis ou rappelés par la charte pourra donner lieu à une limitation ou à une suppression de l'accès aux services, et aux sanctions disciplinaires prévues au règlement ou par la loi.

Vu et pris connaissance le
Signature :